

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignée « Conditions Générales ») s'appliquent à toutes les ventes conclues par la société Black Star (317 515 195 RCS Arras) auprès de ses clients professionnels quels qu'ils soient pour toute marchandise vendue (ci-après désignée « Marchandise ») et sur quelque territoire que ce soit. Pour tout nouveau client, au moment de l'ouverture de compte, les Conditions Générales et les barèmes lui sont communiqués. Black Star peut modifier à tout moment et sans préavis les présentes CGV et son tarif.

2. Commande : Le fait pour tout client de passer commande auprès de Black Star implique l'acceptation et l'adhésion pleine, entière et sans réserve aux Conditions Générales. Sauf stipulations contraires expresses entre les parties, les présentes Conditions Générales prévalent sur tout autre document. Par commande on entend la communication par le client à Black Star de la référence exacte, et la quantité de Marchandises souhaitée, de la date de livraison souhaitée et du lieu de livraison. Toute commande devra être communiquée par écrit à Black Star et devra faire l'objet d'une confirmation par cette dernière par écrit, télécopie ou courrier électronique. Le contrat est réputé parfait et prend effet à compter de l'acceptation expresse de la Commande par Black Star.

Black Star se réserve le droit de refuser tout ou partie des commandes des clients, en fonction de ses disponibilités, de sa capacité de production, et des délais de livraison souhaités par le client. Les dimensions non disponibles ne seront pas gérées en reliquat et les Commandes correspondantes seront donc annulées. Les conditions prennent en compte la quantité de pneumatiques effectivement expédiée et non ceux commandés et non disponibles. Sauf cas de non-conformité, les Marchandises livrées ne sont ni reprises, ni échangées. Les délais de livraison ont un caractère indicatif.

Modification de la commande : sauf accord express de Black Star, aucune modification ou annulation de commande ne peut être demandée par le client pour quelque cause que ce soit, après confirmation de la commande par Black Star.

3. Conditions de paiement

3.1 Prix et paiement : Les prix sont donnés hors taxe. Ils sont entendus franco de port (frais de livraison inclus) pour toute commande d'un minimum de deux (2) pneus livrés en France métropolitaine. En deçà, des frais de livraison seront facturés en sus. Le prix n'inclut pas les frais complémentaires ni les frais liés à des demandes spécifiques du client. Les Marchandises sont facturées, quelle que soit la date de Commande, au prix du barème de facturation en vigueur au jour de l'acceptation de la commande, majoré de la TVA au taux en vigueur. La date de règlement figure sur la facture. Black Star se réserve le droit de facturer un acompte payable à la commande ou d'exiger le paiement comptant. Le paiement comptant n'ouvre droit à aucun escompte ni intérêt.

3.2 Non-paiement : En cas de non-paiement de la facture à l'échéance prévue, les sommes dues pourront entraîner l'application de plein droit des pénalités fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal. Il sera également fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, étant précisé que si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification pourra être demandée. Black Star se réserve le droit de continuer à accepter les Commandes ultérieures d'un client n'ayant pas réglé une facture à son échéance, avec un paiement comptant. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de Black Star.

3.3 Suspension des livraisons et annulation de commande : En cas de non-paiement, Black Star se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir. Black Star peut également de plein droit et sans autre formalité résilier la commande concernée et toutes autres commandes en cours.

4. Réserve de propriété

4.1 Les Marchandises objet du présent contrat sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. En cas de défaut de paiement à l'échéance, Black Star pourra exiger la restitution des Marchandises aux frais du Client. Les risques liés aux Marchandises sont à la charge du client. Toute dépréciation des Marchandises constatée par rapport au prix de vente initial (qu'elle soit liée à l'usure, aux conditions de stockage, d'utilisation, de montage, ou à la simple décote commerciale) sera à la charge du client. Les acomptes versés pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles subies lors de la revente desdites Marchandises. Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire de Black Star sur le client subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé.

4.2 Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, le client devra individualiser les Marchandises enlevées et/ou livrées au titre du présent contrat et ne pas les mélanger avec d'autres Marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs. A défaut d'individualisation, Black Star pourra en exiger le paiement. En cas de saisie arrêt, ou de tout autre intervention d'un tiers sur les Marchandises, le client devra impérativement en informer Black Star sans délai afin de lui

permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Le client s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des Marchandises vendues avant leur paiement intégral. Il est expressément convenu qu'à défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, la totalité du prix sera exigible sans délai et pourra entraîner la revendication immédiate des Marchandises.

En outre, le défaut de paiement d'une somme quelconque due au titre du présent contrat pourra entraîner, à la seule discrétion de Black Star, la résolution de la vente de plein droit après un simple commandement de payer resté infructueux.

5. Livraisons

5.1 Transfert des risques : Nonobstant les dispositions de la clause 4 ci-dessus et sauf accord contraire des parties, le transfert des risques de pertes ou de détérioration des Marchandises au client, ainsi que des dommages qu'elles pourraient occasionner, s'opère à la livraison des Marchandises.

5.2 Transport : Le client doit s'assurer de l'état des Marchandises au moment de leur réception. Pour le cas où existeraient des avaries, dommages ou manquants, le client devra formuler lesdites réserves par écrit sur le document de transport et confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée dans les trois (3) jours de la livraison conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du Code de commerce. Le client en informera immédiatement Black Star par l'envoi d'une copie de la lettre recommandée précitée à défaut de quoi les Marchandises livrées seront réputées acceptées.

5.3 Réception : Sans préjudice des dispositions que le client doit prendre vis à vis du transporteur telles que décrites à l'Article 5.2, en cas de vices apparents ou manquants, ou de non-conformité, toute réclamation quelle qu'en soit la nature, portant sur les Marchandises livrées, ne sera acceptée par Black Star que si elle est effectuée par écrit, dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la date de livraison. La réception sans réserve couvre tout vice apparent et/ou manquant ou non-conformité. Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant ou une non-conformité est effectivement constaté par Black Star, le client ne pourra demander à cette dernière que le remplacement des Marchandises non-conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants, aux frais de celle-ci, sans que ce dernier ne puisse prétendre à une indemnité quelconque ou à la résolution de la commande. Black-Star pourra alternativement, et à sa discrétion, choisir d'émettre un avoir au client pour compenser la marchandise non reçue ou non conforme.

5.4 Disponibilité : Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités dans l'ordre d'acceptation des Commandes. Black Star est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués de manière aussi exacte que possible, mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport de Black Star. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ni à annulation des Commandes en cours. Toutefois, si trois (3) mois après la date indicative de livraison, les Marchandises n'ont pas été livrées, pour tout autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties ; le client pourra obtenir restitution de son acompte éventuel à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommage et intérêt. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers Black Star quelle qu'en soit la cause.

5.5 Identification des Marchandises : Il est interdit d'altérer ou de dénaturer en totalité ou en partie les marques et numéros figurants sur les Marchandises et de vendre celles qui auraient subi une altération ou une dénaturation. Dans le cas de Marchandises déclassées, le client est tenu de les revendre comme telles et d'en préciser la nature exacte à ses propres clients, notamment sur tous documents commerciaux.

6 Responsabilité : La responsabilité de la société Black Star ne peut être recherchée pour un dommage, quel qu'il soit, relevant d'un usage anormal des Marchandises. Les conditions normales d'utilisation concernant notamment le stockage, la monte, le gonflage, la pression et l'utilisation de pneumatiques doivent être respectées par le client, qui est également tenu d'en informer les utilisateurs. En tout état de cause Black Star ne pourra être tenue responsable des dommages de quelque nature que ce soit causés par ses Marchandises à quelque titre que ce soit, sauf en cas de non-conformité avérée causé par elle et exclusivement au titre des dommages directs subis par le client. La responsabilité de Black Star ne pourra en aucun cas être engagée au titre des dommages indirects subis par le client.

En cas de distribution par le client des Marchandises en dehors de l'Union Européenne, le client fera son affaire personnelle de s'assurer de la conformité des Marchandises avec la réglementation applicable dans le(s) pays tiers de destination. Sauf accord express contraire, Black Star ne pourra en aucun cas être recherché en cas de non-conformité des Produits à la réglementation locale de ces pays. Black-Star n'autorise en aucun cas la revente des Marchandises par le Client, directement ou indirectement, vers des pays sous embargo ou faisant l'objet de sanctions internationales.

7. Données personnelles : Les données à caractère personnel collectées par Black-Star, en tant que responsable de traitement, font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la gestion de la relation commerciale, à l'exécution des commandes, à la facturation et au recouvrement. Ce traitement se fonde sur l'exécution des présentes et le respect des obligations légales en la matière. Les destinataires des données personnelles du client sont les services internes habilités de Black-Star et, le cas échéant, ses prestataires de transport ou sous-traitants techniques. Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale, conformément aux délais de prescription légaux en vigueur. Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit à la limitation et d'opposition au traitement. Le client dispose également d'un droit de réclamation

auprès de l'autorité de contrôle (CNIL en France) en cas de violation de ses données. Pour exercer ses droits ou pour toute question, le client peut contacter Black Star (à l'attention du DPO) à l'adresse de son siège social : 575 Avenue Georges Washington - 62400 BETHUNE (France) .

8. Droit applicable et Litiges : Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. L'application de l'ensemble des dispositions de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 relative aux contrats de vente internationale de marchandises est expressément écartée. Toutes contestations seront portées devant les tribunaux d'Arras (France) quel que soit le lieu d'enlèvement ou de livraison des Marchandises, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs nonobstant toute clause contraire.